

DATE DE CONVOCATION  
18/03/2024

DATE D’AFFICHAGE  
18/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ [arrivé à 18h45, après le vote du point n° 2], Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE  
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN

**Absent non excusé**

M. Abdellah FAWZI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

**Délibération n° 24.03.25/10**

**Objet / Mise à disposition Ville – SIVU du Gymnase Pierre Cousin**

---

Monsieur le Maire expose qu’afin d’assurer le bon fonctionnement des services du Syndicat du Gymnase Pierre Cousin, ce dernier a exprimé le souhait de disposer de personnels de la Ville de Giberville.

Aussi, il conviendrait d’autoriser la signature des conventions de mise à disposition, pour la période du 25 mars 2024 au 31 décembre 2026 concernant les postes suivants :

- un Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 50 heures (préparation du budget et travaux secrétariat)
- un Rédacteur à raison de 60 heures (comptabilité)
- un Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 40 heures (suivi du planning gymnase)
- un Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 50 heures (préparation des dossiers travaux)
- un Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 50 heures (surveillance des travaux)
- un Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 40 heures (menus travaux d’entretien bâtiments/électricité)
- un Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 40 heures (menus travaux d’entretien bâtiments/plomberie)
- un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 1296 heures (gardien du gymnase Cousin).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et le SIVU du Gymnase Pierre Cousin pour la période s'échelonnant du 25 mars 2024 au 31 décembre 2026 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240325-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024  
Publication : 04/04/2024